



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN-ÉPINAY

du Jeudi 13 novembre 2025

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-AUBIN-EPINAY se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le six novembre de l'an deux-mille-vingt-cinq, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et sous la présidence de M. Benoît ANQUETIN, Maire.

**Présents :** Benoît ANQUETIN, Daniel ARDANUY-MOLENS, Patrice DELORRIER, Gaël GIBERT, Nathalie LAPLAIGE, Hubert LEFRANCOIS, Marielle LOUVET, Isabelle MARCOTTE, Angelina PIOU, Virginie TURPIN, Jean VIGREUX, Catherine FINETTI, Joël LABOULAIS.

**Absents excusés :** Caroline LINÉ

**Absent non excusé :** Florence LE BRAS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Jean VIGREUX est désigné(e) secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 22 septembre 2025**

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2025, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire. Il demande si celui-ci appelle des observations et remarques de la part de l'assemblée.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal.

Pour l'adoption : 13

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

#### **DCM 2025.27– Délibération Fixation du tarif de vente du catalogue de l'exposition artistique**

Vu l'organisation de l'exposition artistique organisée par la commune qui se déroulera du 14 Novembre 2025 au 23 Novembre 2025,

Considérant qu'il est prévu l'édition d'un catalogue présentant les œuvres et artistes participants à l'exposition artistique 2025,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif de vente de ce catalogue afin de couvrir une partie des frais liés à l'édition de celui-ci,

Monsieur le Maire, propose de fixer le tarif de ce catalogue à 2€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer le tarif de vente du catalogue de l'exposition artistique 2025 à 2€.
- Le présent tarif s'appliquera à compter de la date de mise en vente du catalogue.
- La présente délibération est valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

Pour l'adoption : 12

Contre l'adoption : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,  
Benoît ANQUETIN

Les Conseillers